

Commune de DRACÉ
MAIRIE DE DRACÉ
83 rue de la Mairie
69220 DRACÉ



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juillet 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le vendredi cinq juillet à 20 heures, à la mairie,

Le Conseil Municipal de la Commune de DRACÉ s'est réuni en Mairie, après convocation légale en date du 28 juin 2024, sous la présidence de M. Christian BETTU, Maire.

Étaient présents : M. BETTU Christian, Mme SAINT-MAURICE Chantal, M. MECHAIN Jean-Paul, M. SEIGNERET Jean, Mme JOSUE Sylvie, M. DUCROCQ Frédéric, M. PIAZZA Gilbert, M. ROLLET Olivier

Absent excusés : Mme SAMARDZIJA Anny, Mme BASSET Caroline, Mme CRAPLET Ségolène, M. AUCLAIR Loïc, Mme PARIS Angélique, Mme SALIGNAT Mélanie

Pouvoirs donnés : Mme SALIGNAT Mélanie à M. ROLLET Olivier, Mme CRAPLET Ségolène à M. MECHAIN Jean-Paul,

Secrétaire de séance : M. ROLLET Olivier

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de convocation : 28 juin 2024

Il est rappelé l'ordre du jour :


- Délibération à l'ordre du jour :
 - 1- Approbation du PV de la séance précédente du 7 JUIN 2024
 - 2- Approbation du rapport du délégataire SUEZ 2023
 - 3- Délibération modificative : Rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des parties communes du lotissement « Le Clos du village »
- Compte rendu des Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations :
 - DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)
- Compte-rendu des Commissions
- Questions diverses
 - La cantine
 - La voirie
 - L'école
- Agenda

1. Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2024

Rapporteur : Le Maire

Le Maire demande s'il y a des questions concernant le compte-rendu de la précédente séance.

 Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

 **D'APPROUVER** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 JUIN 2024

Vote,


Adopter à l'unanimité


2. Objet : Approbation du rapport annuel du délégataire assainissement 2023 SUEZ

Rapporteur : le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel du délégataire 2023 du service assainissement collectif de la commune, établi par la société SUEZ
Il précise que ce rapport est public et disponible sur le site internet de la mairie pour informer les usagers du service.

Après présentation du rapport annuel du délégataire – service assainissement collectif année 2023

 Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

 **D'adopter** le contenu du rapport annuel du délégataire assainissement collectif 2023 DSP SUEZ

Vote,

Adopter à l'unanimité

3. Objet : Délibération modificative : Rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des parties communes du lotissement « Le Clos du Village »

Rapporteur : Le Maire

Par délibération n° DE 2024-25 en date du 5 avril 2024, Le conseil municipal a accepté la rétrocession dans le domaine public communal, de la voirie et des parties communes du lotissement « Le Clos du Village ».

Les termes « Rétrocession gratuite » ne sont pas adaptés.

Pour rappel :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.318-3 ;
Vu le permis d'aménager N° 06907700J0001 accordé à DESCOURS Alexis le 3/10/2000 ;

Considérant la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 02/12/2004 ;








Considérant la demande de rétrocession de l'Association Syndicale du lotissement ;

Considérant l'utilité de classer la voirie du lotissement « Le Clos du Village » dans le domaine public de la voirie communale ;

Considérant que, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière (sauf si le classement envisagé porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie), la procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie incluant ses annexes ne nécessite pas d'enquête publique préalable.

Il vous est proposé d'approuver la rétrocession à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la voirie du lotissement « Le Clos du Village », ainsi que toutes les parties communes et équipement annexes (trottoirs, espaces verts, réseau pluvial et éclairage public)

 Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :


-  **D'ACCEPTER** la rétrocession à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la voirie du lotissement « Le Clos du Village », ainsi que toutes les parties communes et équipement annexes (trottoirs, espaces verts, réseau pluvial et éclairage public)
-  **D'ACCEPTER** la rétrocession des parcelles du lotissement « Le Clos du Village » destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié,
-  **DE PRECISER** que la rétrocession concerne la voirie du lotissement « Le Clos du Village » ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes : trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, éclairage public ;
-  **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents afférents à la rétrocession de la voirie, les parties communes et équipements annexes tels que définis ci-dessus ;
-  **DE DECIDER** que la voirie du lotissement « Le Clos du Village » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune ;
-  **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale ;
-  **D'AUTORISER** M. le Maire à porter au Budget Primitif 2024, les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs à ce dossier.

Vote,

Adopter à l'unanimité

4. Décision du Maire dans le cadre de ses délégations

- **DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner)**

 Pas de DIA

5. Compte rendu des commissions

MECHAIN Jean-Paul : Conseil d'école

Les effectifs sont les mêmes que l'année dernière, 136 élèves. Les classes de CP/CE1/CE2, iront à la piscine durant le 1^{er} semestre (15 séances).

Il y a un problème avec la sonnette lors de la garderie.
M. le Maire verra à la rentrée scolaire.

PIAZZA Gilbert : La halle

Des devis ont été étudiés pour mettre la lumière à la halle, mais ceci est extrêmement coûteux.

M. le Maire intervient : Il faut laisser vivre la halle quelques mois pour connaître les réels besoins. La halle n'a pas vocation à fonctionner la nuit sinon il y aura des nuisances.

Un mur avait été proposé au voisin pour éviter les nuisances sonores, des devis vont être demandés.

BETTU Christian : Composteur

Des composteurs partagés vont être installés sur le petit parking face à la salle d'animation à côté des points d'apport volontaire.

ROLLET Olivier : Mission locale

L'AG de la mission locale a eu lieu, cela a permis d'avoir des témoignages touchant sur des jeunes en situations d'handicap, qui ont trouvés du travail, qui ont participé à des groupes de paroles.

Commission mobilité

Une étude a été réalisé pour la mise en place d'une navette irrégulière dans le haut beaujolais, mais tous les acteurs ne sont pas d'accord et il n'y a pas de financement.

En ce qui concerne la mobilité auto partagé, une étude est en cours avec le département du Rhône. Une appli existe sur la métropole de Lyon, l'idée serait de rajouter les communes de la CCSB. Ceci pourrait être envisagé d'ici la fin de l'année.

Bilan transport à la demande solidaire : 9 personnes transportés – 50 trajets – 40 000€

SAINT MAURICE Chantal : Club loisirs rencontres

3eme rdv du club, tout se passe bien. Avec la pluie la pétanque et le piquenique ont été annulés, mais ce n'est que partie remise.

SEIGNERET Jean : Voirie

Travaux Varennes : caniveau pour les eaux pluviales finit

Point d'apport volontaire des varennes, l'enrobé a été offert par la société Eiffage

Rue de Butecrot : 2 plateaux en cours, l'enrobé devrait être fait jeudi 11 juillet.

JOSUE Sylvie : Syder

Il y a eu la remise des trophées du SYDER. Toujours pas de nouvelle du SYDER pour les LEDS.

6. Questions et informations diverses

DUCROCQ Frédéric et ROLLET Olivier

Réunion avec un membre de la cantine pour comprendre leurs problématiques (RH, paiement, hygiène). Il y a un besoin de rassurer l'association quand au soutien de la mairie.

Il y a 2 services, un premier avec les maternelles et un deuxième avec les primaires.

Voir pour peut-être pour mélanger les niveaux.

La répartition des tâches entre la cantine et l'école n'est plus bonne. Le planning lors de ce temps méridien est à revoir.

Réflexion entre l'association de la cantine et celle de la garderie pour ne faire qu'une seule association et mutualisé leurs personnels lors de la création du bâtiment périscolaire.

Le prix du repas augmente à 4.70€ car le prix du prestataire augmente et les frais divers aussi.

Il n'y a pas de référent dans le personnel communal lors du temps méridien.

Une réunion avec tous les acteurs est proposée, avant l'AG de la cantine qui a lieu de 28 aout.

JOSUE Sylvie

La rue devant l'école est dangereuse, les conducteurs ne respectent pas les sens interdit.

M. le Maire demande d'attendre que les travaux de l'école soient réalisés avant de faire une modification.

SEIGNERET Jean

Lors du Char en Son, les poubelles ont été mal triés.

Olivier ROLLET intervient ; il a trié lui-même une grosse partie des poubelles, mais il ne peut pas tout contrôler. Il y a encore beaucoup de travail sur la réalisation du tri lors de ces manifestations.

Parking vélo, les lieux ne conviennent pas.

Olivier ROLLET intervient ; les positions de ces parkings ont été discutés au début du mandat et approuvé lors du schéma directeur de la CCSB

Il y a eu des demandes pour mettre des parkings vélo devant le cimetière. Il faut changer l'emplacement devant la mairie car cela va gêner lors de l'arrosage. En ce qui concerne ceux devant l'école, voir avec l'architecte.

Le fauchage des herbes le long des routes aura lieu la semaine prochaine.

SUEZ : les branchements au plomb sont tous changés. Lundi l'eau sera coupé sur les babetts, un courrier a été mis dans les boites aux lettres.

Le pont blavent a été réouvert à la circulation.

Les composteurs partagés seront inaugurés en octobre, en même temps que la halle.

DUCROCQ Frederic

Attention il y a de l'ambrosie sur Dracé.

SEIGNERET Jean intervient ; si c'est communal, elle est broyée, si c'est un particulier, le signaler en mairie.

M. le Maire intervient : Nous mettrons des instructions sur le site internet et l'appli.

ROLLET Olivier

Propose un concours photo pour mettre dans le bulletin municipal. Tous le monde est d'accord.

Selon le baromètre de la communication, le bulletin municipal est le moyen de communication le plus apprécié et le plus crédible pour les administrés.

MECHAIN Jean-Paul

Rdv le 14 juillet à 9h pour le dépôt de la gerbe.

7. AGENDA

- + 7 juillet : 2eme tour législative
- + 12 juillet : RDV avant-projet sommaire de l'école
- + 13 juillet : Bal et feu d'artifice du Comité des fêtes
- + 15-18 juillet RD 109 Coupé
- + 27 juillet : Concours de pétanque de la classe en 8
- + Mardi 30 juillet : Cinéma en pleine air : TOP GUN MAVERICK
- + Fermeture de la mairie du lundi 12 au vendredi 16 aout

Fin de séance : 21h40

Secrétaire de séance,
ROLLET Olivier

Le Maire,
BETTU Christian